

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Présents : M.M. RAMONEDA, BARRERA, CLARES, DUARTE, GACHET, GLEIZES RAYA, LECLAIR, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, PENA, PONS, SOUM, TRAPP, VAYA.

Excusés : Mr BRU

Absents : Mme ABADIE, MOULAÏ

Procurations : Mme BOILS à Mme PENA

Secrétaire de Séance : Mme PENA Marie-Thérèse

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 27 Novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) FINANCES – RENEGOCIATION ET SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 150.000 €:

- a) Trois organismes bancaires ont été contactés pour une demande de prêt d'un montant de 150.000 euros : (Banque Postale, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole).

Dans sa proposition, la Caisse d'Epargne propose conjointement :

- de réaménager un prêt structuré de la commune en cours (n° ARC 30672), fixé sur l'euribor, d'un montant total de 226.708 euros par un avenant ayant pour objet le refinancement des capitaux restants dus de ce prêt, à la date du 15/01/2019, avec un taux fixe maximum de 3,9%,
- avec la souscription du nouveau prêt de 150.000 euros, à taux fixe de 1,59 %.

- b) De plus, pour les communes sinistrées suite aux intempéries du 15 octobre 2018, la Caisse d'Epargne, propose de reporter d'une année, les remboursements des échéances d'emprunt de 2019, sans frais.

Cinq emprunts sont concernés dans cette démarche.

Le Conseil Municipal valide ces propositions financières.

VOTES : POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2) PROJET D'AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Mr le Maire rappelle l'obligation d'accueillir au restaurant scolaire, les élèves scolarisés à l'école primaire. Mais du fait, de la configuration actuelle du bâtiment, seuls les enfants dont les deux parents travaillent, sont accueillis actuellement.

Aussi, pour aménager un nouveau dispositif, permettant un meilleur accueil, il est prévu un projet d'agrandissement du restaurant scolaire.

Pour rappel, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département et de l'Etat (au titre de la D.E.T.R. 2019).

Le coût prévisionnel des travaux, sans les autres missions diverses s'élève à : 219.000 € HT.

Mr le Maire propose que soit acté dans un premier temps, les missions suivantes :

- a) Mission de maîtrise d'œuvre : taux du Cabinet PLUG'ARCHITECTURE (représenté par Mr BOUTRY Jérémie) : 11,40 % soit un montant de 24.966 € HT.
- b) Honoraires Bureau de Contrôle technique et Mission S.P.S. : proposition du Cabinet APAVE : soit respectivement 2.700 € HT et 2.280 € HT.
- c) Mission Géomètre : relevé topographique de la partie Sud de la parcelle cadastrée Section BC n° 216 : 450 € HT.

VOTES : POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

..../...

3) FOURRIERE AUTOMOBILE – CONVENTION PLURI-COMMUNALE:

Considérant les désagréments causés du point de vue de la sécurité et de l'environnement par l'absence d'un service de fourrière automobile sur la commune, Monsieur le Maire propose qu'il serait opportun d'y remédier.

Pour se faire, il explique qu'il a pris contact avec la commune de CAZILHAC qui dispose de ce service afin de mettre en commun les moyens nécessaires à son exploitation.

Sachant que la commune de CAZILHAC a délégué l'exploitation de sa fourrière automobile à un garage, il est proposé de signer une convention avec cette commune afin d'utiliser les services de **BELLE ISLE AUTO**, sis n° 4, rue Jean Joseph LENOIR, Z.A. L'Arnoulette, à CARCASSONNE (11000), exploitant le dit garage.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention pluri-communale entre les communes de CAZILHAC et PALAJA, précisant les modalités d'utilisation de ce service délégué de la fourrière pour véhicules automobiles et autres.

VOTES : POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4) LOCAL ASSOCIATIF rue La Farga – DEMANDE DE LOCATION :

Suite aux intempéries du 15 octobre 2018, la commune est saisie d'une demande de location de salle pour une durée de 3 mois, par la S.A.S. INSTITUT FAUNA qui dispense des cours de formation aux métiers animaliers, sur le PARC AUSTRALIEN.

Les bâtiments ayant subi des dommages, Mme MASSON Carole, Présidente de l'Institut de Formation et de Qualification « FAUNA », et Gérante du Parc Australien, a sollicité la commune pour une location de salle, sur une durée de 3 mois, du 2 Janvier au 31 Mars 2019, avec utilisation hebdomadaire, du Lundi au Vendredi, par 25 participants.

La proposition de louer le Local Associatif, situé au n° 41 Bis La Farga, pour un montant mensuel de 500 euros, est approuvée.

VOTES : POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5) ADHESION COMMUNALE AUPRES DU C.A.U.E. :

Le C.A.U.E. de l'Aude est un organisme de conseil en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement. Les modalités d'intervention sont gratuites.

La cotisation, pour une année, est de 0,20 €/habitant, soit 465 € pour PALAJA (2.323 hbts).
Le Conseil valide cette adhésion.

VOTES : POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6) VIREMENTS DE CREDITS :

- a) Frais financiers : 1.100 euros de la ligne budgétaire 2313/241 sur l'article 1641.
- b) Frais d'études pour extension restaurant scolaire : 20.000 € de la ligne budgétaire 2313/241 sur l'article 2031.

VOTES : POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

La séance est levée à 23 heures.